

Compte rendu du CTE spécial « Prime »

La Direction explique qu'à cause de la crise sanitaire, un sur-absentéisme a été constaté en 2020. La somme correspondant à ce sur-absentéisme s'élève à 51 000 €.

La Direction a proposé de répartir cette somme entre 227 agents. Agents qui, selon la Direction, ont particulièrement été impliqués dans la gestion de la crise COVID ...

Si cette somme de 51 000€ était divisée par 1000 agents (titulaires ou stagiaires) cela représenterait 50€ en plus par agent, et non quelques centimes comme l'affirme la Direction !
C'est donc bien un choix d'initier un nouveau mode de répartition, au mérite, qui est proposé!

Dans cette répartition, tous les autres agents ayant travaillé pendant la période COVID, eux, toucheront une prime « à peu près égale à celle de 2019 » dicit la Direction.

**Pour la CGT, tous les agents sans exception ont été impactés par cette crise.
Pour la CGT, il est inacceptable d'entendre que certains agents seraient plus méritants que d'autres.**

Vos représentants CGT ont lu une motion (ci-jointe) pour exposer leur position : « nous refusons une prime au mérite ! »

Les 5 représentants CGT ont décidé de ne pas prendre part à ce vote, refusant d'acter un tel procédé ! La Direction doit prendre ses responsabilités. Quels seront les critères les prochaines fois ? Avec des syndicats comme juges, garants des « bons choix pour les bonnes personnes » ?
Quelle prétention pour une organisation syndicale !!!

Sur les 12 représentants du personnel :

- les 5 représentants CGT ont refusé de participer au vote.
 - pour les autres organisations syndicales, 6 représentants ont voté pour, 1 représentant s'est abstenu.
- Pour ceux qui voudraient faire croire que notre non-participation serait responsable de la validation de cette « prime au mérite » et bien non ! Même avec nos 5 votes contre, cela n'aurait rien changé. (Puisque 6 voix pour).

**La CGT continuera de se battre sans relâche pour tous les agents sans exception !
A la CGT, nous gardons nos valeurs et nous pensons collectif !**

**Je suis syndiqué,
pourquoi pas vous ?**

la
cgt



Contact CGT : 06 40 34 66 76

CGT Centre Hospitalier George Sand



MOTION CTE

" Modalités de calcul -prime de service année 2020 "

Monsieur le Directeur,

Vous voulez modifier les modalités de calcul de la prime de service 2020. Participer à ce vote c'est acter la validité de ce procédé.

Vous souhaitez faire bénéficier 227 agents d'une « surprime » (pour rappel il y a plus de 1200 agents au CHGS), 227 agents qui selon vous ont été particulièrement impactés par la crise COVID.

Tous les agents sans exception ont été impactés par cette crise.

Pour la CGT il est inacceptable d'entendre que certains agents seraient plus méritants que d'autres.

Voler une cinquantaine d'euros sur la prime de chacun pour faire une surprime à d'autres nous scandalise.

Avec la loi de transformation de la fonction publique et le Ségur signé par certaines organisations syndicales, la prime au mérite est actée.

Monsieur le Directeur, vous avez décidé de mettre en place cette prime au mérite en avance et avec zèle.

La CGT ne revendique pas une énième prime mais une augmentation des salaires, seule garante d'une vraie égalité de traitement des agents.

La CGT du CHGS ne participera donc pas au vote que vous organisez aujourd'hui. Nous vous laissons prendre vos responsabilités, il est pour nous hors de question de choisir quel collègue mérite plus qu'un autre.

Suivant les décisions que vous prendrez, nous nous réservons le droit de saisir le tribunal administratif.

Les représentants CGT au CTE